

Metz, le 11 avril 2025

Service Aménagement Biodiversité Eau - Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Patricia DI LORETO
Tél : 03 87 24 31 29
E-mail : patricia.di-loreto@moselle.gouv.fr

Monsieur le Maire de la Commune de Sarrebourg
11 place Pierre Messmer
57400 SARREBOURG

OBJET : Dossier de Porter à connaissance au Préfet – Eaux usées – Accusé réception
RÉF. : Lot « Le Marxberg » Tranche 2 - Usage d'habitation – n° Cascade : 57-2025-00188
P.J. : Un courrier de recevabilité du dossier de porter à connaissance
Un dossier de porter à connaissance

Monsieur le Maire,

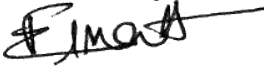
J'ai l'honneur de vous informer que le dossier de "porter à connaissance eaux usées", déposé par la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud en date du 31 mars 2025, au titre de l'article R.214-40 du code de l'environnement, concernant le projet de raccordement de la 2ème tranche du Lotissement "Le Marxberg", d'environ 32 lots, au réseau public existant des eaux usées du système d'assainissement de Sarrebourg, **est recevable**.

- 1- Le projet consiste à la création du lotissement "Le Marxberg 2", situé sur un terrain cadastré section 09, parcelle 270 et section 10, parcelle 159 :
 - L'emprise est d'environ 2,014362 ha (20 143,62 m²)
 - L'ensemble pourra accueillir environ 112 équivalents habitants
 - Le projet va apporter une charge hydraulique supplémentaire de 12,32 m³/j et une charge organique supplémentaire de 6,72 kg DBO₅/j
 - Le traitement des effluents est effectué par la station de Sarrebourg. Le réseau et la station sont en capacité d'accepter la charge hydraulique et organique supplémentaire
 - les apports supplémentaires d'eaux usées liées au projet n'entraînent pas de modification de la classification actuelle des déversoirs d'orage
- 2- Le projet prévoit un point de raccordement sur le réseau public d'eaux usées existant

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous serais reconnaissante de bien vouloir procéder à l'affichage en mairie pendant la durée d'un mois minimum, du courrier ci-joint adressé à la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud valant avis de recevabilité. A l'issue de cet affichage, vous voudrez bien dresser procès-verbal de cette formalité obligatoire que vous m'adresserez en précisant les périodes d'affichage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la responsable de l'unité police de l'eau
l'adjointe


Astride ERMAN